



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 34

DELIBERATION
n° 2025 - 01 - 28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 février, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 20 février, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sylvie MORNET, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Francine ZIMMERLIN, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Patricia ROUVREAU, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Sandra DUBOS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI, Tiphonie JACOMINO.

Pouvoirs : Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Jean-Baptiste RABINIAUX à Lucien PRINCE / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Muriel HABERT à Isabelle TESSIER / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Sandra DUBOS à François BLANCHET / Christine CRESTOIS à Jean-Pierre STEPHANO / Olivier ROBIC à Jean-Yves LEBOURDAIS / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Séverine BESSONNET LE CLEC'H est désignée secrétaire de séance.

Avenant à la convention ITI FEDER 2021-2027

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Le 22 juillet 2022, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a fait acte de candidature au programme d'Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour la programmation qui s'étend de 2021 à 2027. Suite à la délibération n° 2023-01-11 prise par le Conseil Communautaire lors de la séance du 18 janvier 2023, la convention ITI FEDER a été signée le 9 mai 2023, permettant au Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération de disposer d'une enveloppe de 1 477 534 €.

Pour mémoire, la Région des Pays de la Loire, en sa qualité d'autorité de gestion du programme FEDER, a élaboré une convention relative à la désignation d'un organisme intermédiaire (le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération) pour la mise en œuvre du programme ITI FEDER 2021-2027. Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, en sa qualité d'organisme intermédiaire, est chargé de plusieurs actions :

- Sélectionner les opérations au stade de l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions.
- Accompagner les maîtres d'ouvrage dans l'élaboration, le dépôt et le suivi des dossiers (demandes de subvention et demandes de paiement, relais des exigences européennes).
- Suivre la bonne consommation des crédits européens dans la perspective de la fin de gestion.

Le programme FEDER est décliné en plusieurs axes dont 3 constituent la déclinaison territorialisée du FEDER (ITI) :

- Axe 2 : Une Région plus verte
- Axe 3 : Une Région plus verte (volet mobilité)
- Axe 5 : Une Région plus proche des citoyens.

Une première mouture du plan d'actions a été élaborée au stade de la candidature en juillet 2022. Le plan d'actions est évolutif au cours de la période 2021-2027 et peut faire l'objet de modifications tous les ans en accord avec la Région.

La délibération 2024-03-23 du 06 juin 2024 relative à l'évolution du plan d'action ITI FEDER 2021-2027 a permis de montrer les modifications sur trois projets qui ont impacté le plan d'actions. Cette délibération était nécessaire afin de porter à la connaissance des élus les évolutions des projets et de s'assurer qu'ils validaient les ajustements identifiés. Ce fonctionnement a été ajouté à la procédure de mise à jour du plan d'actions.

Il s'agit à présent de faire un point d'étape de mise à jour des projets en cours de programmation.

L'autorité de gestion (Région) organise une séquence de dialogue de gestion annuelle dans laquelle elle rencontre l'Organisation Intermédiaire (OI), la Communauté d'Agglomération, afin de faire le point sur l'évolution du plan d'actions. A l'issue de cette séquence, le plan d'actions peut être révisé par voie d'avenant.

La séquence de dialogue de gestion a eu lieu le 13 décembre 2024, en présence du service instructeur de la Région et de la Directrice des « Politiques Contractuelles » de la Communauté d'Agglomération.

Le service instructeur de la Région demande une mise à jour officielle du plan d'actions, via un avenant nécessitant la validation du Conseil Communautaire.

Le comité de pilotage interne à l'ITI se réunit pour la préparation des avenants d'ajustement du plan d'actions. Présidé par Monsieur François BLANCHET, Président du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, il est animé par la Directrice des « Politiques Contractuelles ». Ses membres permanents sont le Président, la Directrice Générale des Services, le Directeur Général Adjoint Ressources, et la Directrice des « Politiques Contractuelles ».

La modification d'organisation impose une mise à jour du DSGC (document de Description des Systèmes de Gestion et de Contrôle).

Ce comité de pilotage interne ITI FEDER s'est réuni le 23 janvier 2025.

La proposition d'avenant au plan d'actions ITI FEDER 21-27 porte sur les modifications suivantes :

- Axe 2 : Une Région plus verte
 - Travaux de confortement de l'ouvrage de Défense Contre la Mer et du Marais Girard
Il s'agit d'actualiser les données. Le projet est terminé. La subvention a été versée en décembre 2024 pour un montant de 90 057.63 €
 - Réduction vulnérabilité du quai Marie de Beaucaire
Ce projet est supprimé du plan d'actions ITI FEDER. Il est préférable de supprimer ce projet afin de conserver les subventions pour les projets Défense Contre la Mer qui se réaliseront avant et qui ne bénéficieront pas de subvention.
 - Réfection du Perré de la Grande Plage
Ce projet est conservé au plan d'actions ITI FEDER. Les travaux devraient débiter fin 2026 ou début 2027. Il s'agira du dernier projet à débiter à l'axe 2. Il constitue la ligne d'ajustement du plan d'actions ITI FEDER.
 - Animation du site Natura 2000 « Dunes de la Sauzaie - Marais du Jaunay » pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027
Il y a une modification de l'estimation des dépenses retenues pour l'opération et par conséquent du montant de la subvention FEDER. Le nouveau montant de la subvention est 78 562.95 €.
- Axe 2 : Une Région plus verte (volet mobilité) = Axe 3
 - Construction d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de la RD6
La modification de projet a été validée par le Conseil Communautaire lors de la séance du 6 juin 2024. Le montant actualisé de la subvention est 237 716.54 €. Le changement de projet résulte de la nécessité de consommer les crédits du plan d'actions ITI FEDER pendant la période 2021-2027. Le projet piste cyclable était prêt à démarrer alors que le projet Pôle d'Echange Multimodal a besoin d'études complémentaires avant le démarrage des travaux.
- Axe 5 : Une Région plus proche des citoyens
 - Projet Villa Grosse Terre
La modification du porteur de projet a été validée par le Conseil Communautaire lors de la séance du 6 juin 2024.

Le Conseil Communautaire est invité à donner son avis sur l'évolution du plan d'actions ITI FEDER 2021-2027, et sur l'évolution du DSGC.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2023-01-11 du 18 janvier 2023 portant approbation de la convention ITI FEDER,

Vu la délibération n° 2024-03-23 du 06 juin 2024 portant évolution du plan d'action ITI FEDER 2021-2027,

Vu la convention ITI FEDER conclue le 9 mai 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 6 février 2025,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

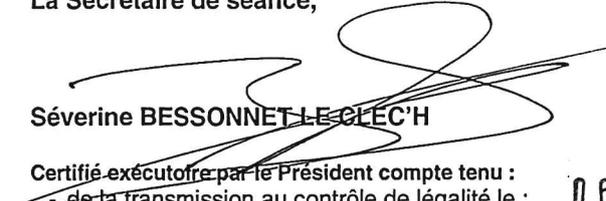
Article 1 : d'approuver l'actualisation du plan d'actions ITI FEDER 2021-2027 ;

Article 2 : d'approuver la mise à jour du DSGC (document de Description des Systèmes de Gestion et de Contrôle) ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention ITI FEDER et tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,


Séverine BESSONNET LE GLEC'H

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le :

06 MARS 2025

- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le :

06 MARS 2025

Givrand, le 4 mars 2025

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.